

Département fédéral de l'intérieur DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Berne, 11 septembre 2019 / nb
VL Ordonnance PC

Par email : martina.pfister@bsv.admin.ch

**Modification de l'ordonnance du 15 janvier 1971 sur les prestations complémentaires à l'assurance-
vieillesse, survivants et invalidité (OPC-AVS/AI)
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cette proposition de modification de l'OPC avec certaines réserves.

Le groupe libéral-radical a approuvé la réforme des prestations complémentaires (PC) en mars 2019. Celle-ci ne permettra certes que de freiner légèrement la hausse des coûts d'ici à 2030. Toutefois, les Libéraux-Radicaux se sont engagés avec succès pour l'introduction d'un plafond de la fortune donnant droit aux PC et contre toute limitation supplémentaire des possibilités de retrait de son capital dans le deuxième pilier.

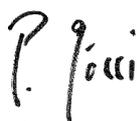
La mise en œuvre des dispositions législatives au niveau de l'ordonnance doit être réalisée au sens strict des discussions qui ont eu lieu ces derniers mois au Parlement, ce qui est dans l'ensemble le cas. Le PLR émet cependant deux réserves :

- › Répartition des communes dans les régions déterminantes (art. 26): les montants maximaux reconnus au titre de loyer sont plus élevés en zone 2 (communes urbaines et intermédiaires) qu'en zone 3 (communes rurales). Le transfert de nombreuses communes de la zone 3 à la zone 2, prévu dans cette modification de l'OPC, entrainera donc nécessairement une hausse des coûts. Le Conseil fédéral ne fournit cependant pas d'estimation du volume de ces coûts supplémentaires.
- › Forfaits pour bénéficiaires de PC habitant un immeuble qui leur appartient (art. 16a et 16b): un relèvement est certes justifié, les montants des forfaits chauffage et pour frais accessoires n'ayant pas été adaptés depuis 1998. Toutefois, la hausse proposée – +50% - semble trop élevée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale



Samuel Lanz